



Une **plateforme intuitive**, sécurisée et évolutive

CJ Tutelles est conçu et hébergé sous la responsabilité de la **Chambre nationale des commissaires de justice** dans un environnement hautement sécurisé. La plateforme est administrée par une équipe pluridisciplinaire afin de l'adapter rapidement aux besoins des utilisateurs.

L'hébergement de CJ Tutelles est certifié « **Hébergeur de Données de Santé** » (HDS) comme la réglementation l'exige pour cette matière.

Certaines améliorations prévues très prochainement intégreront une assistance pour optimiser et simplifier le dépôt et le contrôle des pièces, notamment pour les tuteurs familiaux.



Un **accès gratuit** et facilité

Les **magistrats/le greffe** peuvent se connecter depuis Notidoc ou directement sur la plateforme.

CJ Tutelles peut être directement accessible depuis le progiciel des mandataires judiciaires.

Connectez-vous sur cjtutelles.fr

CONTACT

POUR TOUTE QUESTION, ENVOYEZ UN E-MAIL À
cjtutelles@cncj.fr

Chambre nationale des commissaires de justice



www.commissaire-justice.fr

Conception-Réalisation :  communication



TUTELES
COMMISSAIRES DE JUSTICE

La vérification et l'approbation
des **comptes de tutelle**
par les commissaires de justice
avec la plateforme **CJ Tutelles**

Le décret n°2024-659 du 2 juillet 2024 consacre les commissaires de justice comme **professionnels qualifiés pour la vérification et l'approbation des comptes de gestion** établis chaque année par les tuteurs des majeurs protégés, ou par leurs mandataires.

Cette activité est aujourd'hui inscrite au titre des activités accessoires du commissaire de justice, mais son rôle dans les procédures de tutelle n'est pas nouveau : les commissaires de justice -et avant 2022, les huissiers de justice et commissaires-priseurs judiciaires-, dressent

l'inventaire du patrimoine des personnes protégées lors de l'ouverture des tutelles, et assistaient déjà régulièrement à sa demande, le greffe du tribunal judiciaire pour vérifier les comptes de gestion.

Pour faciliter la désignation des professionnels, le dépôt des pièces, le suivi du contrôle et l'archivage des dossiers, **la Chambre nationale des commissaires de justice s'est dotée d'une plateforme en ligne sécurisée, gratuite et intuitive**, au service de toutes les parties prenantes : **CJ TUTELES**.


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**
CHAMBRE NATIONALE

Le commissaire de justice, professionnel qualifié pour la vérification des comptes de tutelle



Désigner un commissaire de justice pour le contrôle des comptes de tutelle :

Les commissaires de justice exerçant l'activité accessoire de contrôle des comptes de tutelle demandent leur inscription sur la liste des professionnels qualifiés auprès du Procureur de la République. Le juge des contentieux de la protection peut ensuite choisir de désigner les commissaires de justice pour assurer le contrôle dans chaque dossier.

Les garanties de la profession

➤ Assurance

La vérification des comptes de tutelle est une activité accessoire du commissaire de justice (au même titre que la médiation ou l'administration d'immeubles). Elle fait l'objet d'une **déclaration obligatoire** auprès du Service Assurance Risques Professionnelle (SARP) de la Chambre nationale des commissaires de justice, qui assure la couverture des actes réalisés dans le cadre de son exercice.

➤ Formation

Les commissaires de justice ne sont pas soumis à une formation spécifique pour exercer l'activité de contrôle des comptes de tutelle. Cependant, cette matière figure au programme de la **formation continue** délivrée par EJT-Academys, l'organisme de formation administré par la Chambre nationale, et est majoritairement suivie par les professionnels concernés.

➤ Déontologie

Les commissaires de justice sont des officiers publics et ministériels soumis à une déontologie stricte garantissant leur probité, leur impartialité et leur indépendance auprès des justiciables.

➤ Expertise

Experts de la prise et de la preuve, les commissaires de justice réalisent des inventaires du patrimoine des majeurs protégés à l'ouverture des tutelles. **Juristes de terrain** et auxiliaires de justice, ils apportent la rigueur nécessaire aux opérations de contrôle sur une matière touchant aux problématiques économiques des particuliers. Avant le décret de 2024, de nombreux commissaires de justice assistaient déjà le greffe des tribunaux judiciaires pour la vérification des comptes de tutelle.

Une **plateforme numérique et sécurisée** dédiée au contrôle des comptes de tutelles

Des fonctionnalités complètes pour les magistrats, greffes, mandataires et commissaires de justice

CJ Tutelles permet à toutes les parties prenantes de réaliser et suivre les différentes opérations du contrôle :

- Le tuteur ou son mandataire dépose l'ensemble des pièces en ligne.
- Le commissaire de justice procède au contrôle directement sur la plateforme, et peut échanger avec le mandataire et lui demander des précisions ou des pièces complémentaires. Il valide les comptes ou émet un rapport de difficulté.
- Le magistrat /le greffe visualise l'ensemble de ses dossiers et leur état d'avancement. Il peut échanger directement avec le commissaire de justice chargé du dossier via la messagerie.
- Les dossiers restent disponibles sous format électronique pour toutes les parties.

